

SÉANCE DU 5 MARS 2018

---

DÉCISION N° 2018 / 17 / GRAND PALAIS / 1

---

PROJET DE RÉNOVATION DU GRAND PALAIS A PARIS (75)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux maîtres d'ouvrage sur toutes questions relatives à la concertation avec le public tout au long de l'élaboration d'un projet,
- vu la lettre de saisine de Mme Sylvie HUBAC, Présidente de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, en date du 13 février 2018, demandant à la CNDP de lui apporter conseil et appui méthodologique pour sa démarche de concertation

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Madame Dorothee BRIAUMONT est désignée comme garante chargée de veiller au bon déroulement du processus de concertation sur le projet de rénovation du Grand Palais, avec l'appui de M. François NAU.

**Article 2 :**

La Commission conseille de prolonger la durée de la période de concertation envisagée par le maître d'ouvrage.

Le Président



Christian LEYRIT